



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Sixième Réunion du Groupe régional de la sécurité de l'aviation pour l'Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/6)

#### Point 3.2 de l'ordre du jour: Mise à jour sur les initiatives de sécurité des États, des Organisations régionales, de l'industrie et des Partenaires

#### Mécanisme de revue par les pairs du Programme national de sécurité de l'AFI (SSP)

(Présenté par le Kenya et l'Afrique du Sud)

#### RÉSUMÉ

Ce document de travail présente une proposition visant à mettre en place le Mécanisme de revue par les pairs du Programme national de sécurité de l'AFI (SSP) dans le cadre du projet SSP du plan AFI. Il vise à mettre en place un Programme de revue par les pairs d'état à état à travers l'échange d'experts techniques entre les Etats de l'AFI afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur SSP.

L'objectif de ce mécanisme est de garantir que tous les Etats de l'AFI ont atteint l'objectif du GASP et de la région en matière de mise en œuvre efficace du SSP d'ici 2025. Ce programme reconnaît l'importance de la gestion de la sécurité comme l'une des principales priorités visant à atteindre un niveau acceptable de performance en matière de sécurité et à réduire les risques liés à la sécurité aérienne. Il soutient donc le mandat du GASP visant à réduire les risques opérationnels et à mettre en œuvre des programmes proactifs de gestion de la sécurité et de prévention des accidents, des pertes en vies humaines et des dommages aux biens/infrastructures. Les mesures prises par la Réunion sont présentées au paragraphe 3

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Références</b> | Annexe 19 de l'OACI: Gestion de la sécurité;<br>Doc 10004 de l'OACI : Plan pour la sécurité de l'aviation mondiale |
|-------------------|--|

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| <b>Objectifs stratégiques</b> | A- Sécurité |
|-------------------------------|-------------|

## 1 Introduction

1.1 La mission du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) est d'améliorer en permanence les performances en matière de sécurité de l'aviation au niveau international en fournissant un cadre de collaboration aux États, aux régions et à l'industrie. Cette mission est soutenue par une série de six objectifs.

1.2 L'objectif 3 du GASP s'adresse à chaque État et appelle à la mise en œuvre de SSP efficaces. L'objectif répond aux défis organisationnels auxquels sont confrontés les États lors de la mise en œuvre d'un SSP et comprend la mise en œuvre de SMS par les prestataires de services au sein des différents États, conformément à l'Annexe 19 à la Convention relative à l'aviation civile internationale. Deux cibles sont liées à cet objectif et représentent une approche progressive de la mise en œuvre du SSP (d'ici 2022, tous les États devront établir les fondements d'un SSP; et d'ici 2025, tous les États devront mettre en œuvre un SSP efficace, en fonction de la complexité de leur système d'aviation).

1.3 L'objectif 4 du GASP vise la région et appelle les États à renforcer leur collaboration au niveau régional afin d'améliorer la sécurité. Trois cibles sont associées à cet objectif (les États qui ne prévoient pas d'atteindre les Objectifs 2 et 3 du GASP, doivent utiliser un mécanisme régional de supervision de la sécurité, les fonctions reconnues par l'OACI d'un autre État ou d'une autre organisation de supervision de la sécurité pour demander de l'aide afin de renforcer leurs capacités de supervision de la sécurité; les États doivent fournir des informations sur les indicateurs de performance de sécurité (SPI) du SSP à leurs RASG respectifs; les États dotés de capacités de supervision efficaces et d'un SSP efficace doivent diriger activement les activités de gestion des risques de sécurité du RASG).

1.4 Afin d'atteindre les objectifs du GASP, les autorités au sein des États doivent fournir des ressources suffisantes et du personnel technique qualifié pour la mise en œuvre efficace des initiatives de l'État en matière de renforcement de la sécurité. Cependant, la plupart des États de la région AFI sont limités en termes de ressources (financières, compétences et ressources humaines); il est prévu que les États partagent leur expertise et leurs ressources en vue d'améliorer les niveaux de mise en œuvre du SSP en utilisant le Mécanisme de revue par les pairs du SSP de l'AFI

## 2. DISCUSSION

2.1 Des progrès modestes ont été réalisés par les États de la région de l'AFI en ce qui concerne la mise en œuvre du SSP. Il est reconnu que le système de Supervision de la sécurité des États (SSO) est le fondement du SSP. Les États doivent donc établir un SSO efficace pour qu'ils aient un SSP, et cela est contrôlé par le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP).

2.2 Afin de faire progresser la mise en œuvre du SSP au niveau mondial, le GASP 2020-2022 a introduit le terme « fondements du SSP » qui fait référence à un sous-ensemble des questions du protocole de l'USOAP (PQ) qui ont été identifiées comme fondamentales et sont considérées comme des conditions préalables à la mise en œuvre durable d'un SSP complet. Le concept de « fondements du SSP » vise à remplacer la note de 60 % de l'EI précédemment utilisée dans le GASP comme seuil permettant de progresser dans la mise en œuvre du SSP.

2.3 La Cible 3.1 (Objectif 3 du GASP, Cible 1) appelle tous les États à établir les fondements d'un SSP d'ici 2022. Les indicateurs du GASP relatifs aux fondements d'un SSP incluent le nombre d'États ayant mis en œuvre le fondement d'un SSP, ainsi que le pourcentage de PQ jugées satisfaisantes relatives aux fondements du SSP.

2.4 La cible 3.2 (Objectif 3 du GASP, Cible 2) appelle à la mise en œuvre d'un SSP efficace d'ici 2025. Un « SSP efficace » fait référence à un SSP qui atteint réellement les objectifs qu'il est censé atteindre, mesurés par les PQ relatives au SSP qui évaluent la mise en œuvre par les États des dispositions de l'OACI en matière de gestion de la sécurité.

2.5 À ce jour (novembre 2020), seul 1 État de l'AFI (Rwanda)\* a pleinement mis en œuvre le SSP. Les défis auxquels sont confrontés les États pour faire progresser la mise en œuvre du SSP comprennent : le manque de personnel technique qualifié et de ressources.

2.6 En tant que solution aux défis rencontrés, le Mécanisme de revue par les pairs du SSP de l'AFI est proposé comme un moyen de fournir des experts techniques et des ressources partagés entre les États de la région AFI par le biais d'une assistance pratique visant à mettre en œuvre le SSP. Cela comprend le partage de matériels et d'outils d'orientation qui aideront les États à mettre en œuvre le SSP, l'aide à la réalisation de l'auto-évaluation des PQ de fondement du SSP, et le soutien à la mise en œuvre des Plans d'actions correctives (CAP) correspondants.

2.7 Afin de garantir des avantages mutuels, il est impératif que tous les États bénéficient de cette initiative. Cela inclut les États qui sont à une étape avancée dans la mise en œuvre du SSP, y compris les États qui en sont aux premières étapes. L'intention est d'utiliser les outils disponibles de l'OACI afin de faciliter et de suivre les programmes et les projets de l'équipe de revue par les pairs du SSP. Les applications sur l'iSTARS de l'OACI seront utilisés pour mettre en place le niveau initial de mise en œuvre et pour suivre et contrôler le niveau de mise en œuvre. Au fur et à mesure de l'avancement du programme, l'équipe utilisera les PQ d'évaluation de la mise en œuvre du SSP de l'USOAP en vue de suivre et de contrôler les programmes.

2.8 Afin de lancer le projet, un projet pilote composé de 6 États au maximum, qui se situent à différents niveaux de mise en œuvre du SSP, est proposé. Les États qui ont été identifiés sont : l'Afrique du Sud, le Kenya, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Togo pour faire partie du projet pilote afin de concrétiser le concept. Le programme sera ensuite étendu à d'autres États ultérieurement identifiés.

2.9 Cette initiative renforcera la sécurité dans la région AFI et la pleine participation de tous les États à l'Examen par les pairs est encouragée. Il est donc souhaitable de faire progresser le programme sous la direction et avec le soutien des bureaux régionaux de l'OACI d'ESAF et de WACAF.

*\* données obtenues d'iSTARS de l'OACI*

### **3 MESURES A PRENDRE PAR LA RÉUNION**

La réunion est invitée à :

- a) Adopter et mettre en place le Mécanisme de revue par les pairs proposé du SSP de l'AFI en tant que programme proactif visant à renforcer et à améliorer la mise en œuvre du SSP dans la région ;
- b) Participer au Projet du plan de l'AFI sur la mise en œuvre du SSP visant à mettre en place une équipe pour faciliter la participation des experts des États à l'Examen par les pairs en tenant compte de l'implication des experts (SME) du Processus de déploiement des iPacks de gestion des risques en matière de sécurité aérienne ;
- c) Exhorter les États de l'AFI à collaborer, à travailler ensemble et à participer au Mécanisme de revue par les pairs du SSP de l'AFI afin de renforcer la sécurité et d'atteindre les objectifs régionaux.
- d) Prendre note de la demande de soutien des Bureaux régionaux.